



## **Améliorer le quotidien des personnes âgées et en situation de handicap**

**Bilan des dispositifs et projets soutenus par l'ARS en 2019**

---

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>P 3</b>
<b>Vers les personnes âgées</b>	<b>P 4-10</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>● Réforme tarifaire des Établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)</li><li>● Assurer la présence d’Infirmiers de nuit (IDE) dans les EHPAD</li><li>● Mise en œuvre de l’appel à candidatures « actions de prévention de la perte d’autonomie en EHPAD »<ul style="list-style-type: none"><li>○ Sur le territoire : les IDE expérimentés en Loir-et-Cher</li></ul></li><li>● Plan maladies neurodégénératives 2014–2019<ul style="list-style-type: none"><li>○ Sur le territoire : le Loiret expérimente un dispositif de prestations à domicile</li></ul></li><li>● Plan d’aide à l’investissement</li></ul>	
<b>Vers les personnes en situation de handicap</b>	<b>P 11-13</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>● l’Appel à manifestation d’intérêt (AMI) « Transformation de l’offre médico-sociale en faveur de personnes en situation de handicap »</li><li>● Favoriser le déploiement de Dispositifs d’accompagnement médico-éducatif (DAME)<ul style="list-style-type: none"><li>○ Sur le territoire : l’Eure-et-Loir, un département précurseur</li></ul></li><li>● Plan d’aide à l’investissement</li></ul>	

## Introduction



Chaque année, ce sont plus d'un milliard d'euros de crédits qui sont consacrés par l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire au financement des services et établissements médico-sociaux au bénéfice des personnes âgées, des personnes handicapées et plus largement des plus fragiles de nos concitoyens.

Le présent bilan, qui porte sur l'exercice 2019, présente la répartition de ces crédits. Il illustre les actions menées pour préserver et accroître l'autonomie des personnes accompagnées :

- renforcement des actions de prévention,
- amélioration de la continuité de soins, notamment en Ehpad,
- évolution des services et établissements accueillant des personnes handicapées pour favoriser leur inclusion sociale.

Il illustre également l'engagement et le dynamisme des professionnels et des opérateurs du champ médico-social pour adapter leur intervention à l'évolution des besoins.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.



**Laurent HABERT**  
Directeur général

**Docteur Isabelle JAMET**  
Directrice de l'offre  
médico-sociale

[Consultez le Projet régional de santé](#)



## Vers les personnes âgées

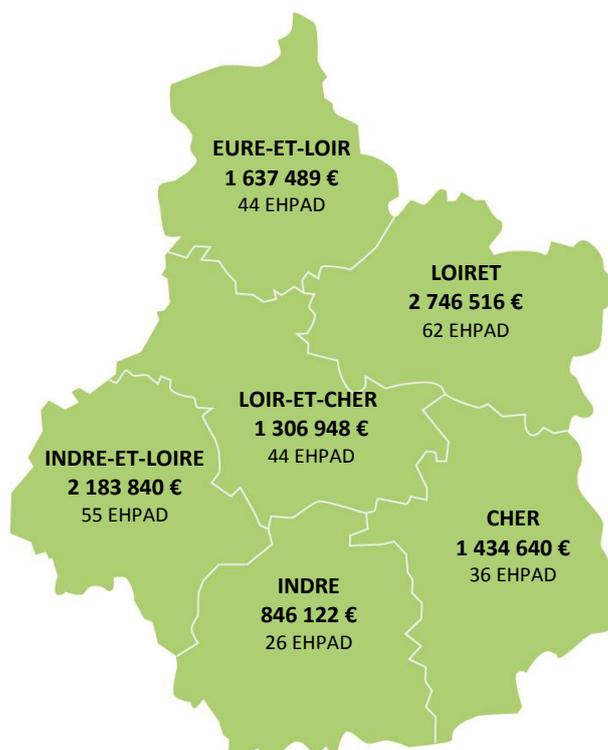
L'ambition portée par l'ARS est de prévenir et d'accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées. Les financements de la solidarité nationale vers les services et établissements pour personnes âgées se sont élevés en 2019 à **513 788 795 €**.

[Page dédiée au Grand âge sur le site de l'ARS Centre-Val de Loire](#)

- **La réforme tarifaire des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : plus de financement et plus d'équité**

La réforme des conditions de financement des Ehpads vise à accroître et harmoniser les dotations des établissements en fonction des besoins en soins et en accompagnement des résidents d'ici 2021. En 2019, une enveloppe de **10 155 555 €** supplémentaire a été répartie entre les 267 EHPAD de la région, pour le financement de postes d'aide-soignant ou d'infirmière.

Montants accordés par l'ARS et nombre d'établissements concernés par la réforme tarifaire 2018-2019 pour chaque département.



- **Assurer une astreinte infirmière la nuit dans les EHPAD**

La mesure, proposée par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn vise à permettre à tous les EHPAD du territoire de bénéficier d'astreintes ou de gardes mutualisées d'infirmiers la nuit.



**11** projets soutenus en 2019

**757 775 €** par an

**46 %** des EHPAD couverts suite à l'appel à projets 2018-2019

Ce dispositif a pour objectifs :

- **d'éviter des hospitalisations** inutiles de résidents la nuit, en mobilisant une compétence professionnelle experte,
- **d'améliorer et de sécuriser la prise en charge** des résidents sur les horaires de nuit au moment où les équipes soignantes sont plus restreintes et les médecins traitants non disponibles,
- **de sécuriser les équipes soignantes de nuit** dans leurs prises de décisions.

#### Répartition du dispositif IDE de nuit par département

Département	Nombre d'EHPAD du département	Nombre d'EHPAD couverts	Nombre de places couvertes en hébergement permanent et temporaire (au 01/01/2020)
Cher	42	16	1 588
Eure-et-Loir	45	30	2 770
Indre	42	9	420
Indre-et-Loire	63	53	4 784
Loir-et-Cher	52	21	1 818
Loiret	69	16	1 448
Total région	313	145	12 828



## Sur le territoire : les astreintes infirmières de nuit expérimentées en Loir-et-Cher

Le Loir-et-Cher dispose depuis novembre 2019, d'infirmiers d'astreinte de nuit, 7 jours sur 7, dimanche et jours fériés inclus pour plus de 1 000 résidents de 12 Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ce projet porté par l'EHPAD « La Bonne Eure » de Bracieux et l'HAD (Hospitalisation à domicile) « LNA santé 41 » en étroite collaboration avec le Centre hospitalier de Blois, est financé par l'ARS Centre-Val de Loire à hauteur de 58 680 € par an.

Les EHPAD concernés se sont réunis pour travailler ensemble depuis septembre 2019 afin de faire bénéficier aux résidents et aux équipes de nuit de ces établissements des infirmiers d'astreinte de nuit de l'HAD 41. Après une expérimentation lancée dans trois EHPAD début novembre 2019, l'ensemble des établissements partenaires bénéficient de ce dispositif depuis fin janvier.

En 3 mois, l'infirmier de l'HAD est intervenu sur 11 situations inquiétantes d'altération de l'état de santé de résidents domiciliés dans les EHPAD déployées, nécessitant une expertise paramédicale autre que les actions autonomes que peuvent mettre en place les équipes de nuit. Il a été amené à se déplacer pour 6 de ces situations, afin de stabiliser l'état de santé du résident, dans l'attente d'une consultation médicale par son médecin traitant le lendemain et éviter ainsi une hospitalisation de nuit. Pour les situations gérées par téléphone, il a pu donner des consignes de travail, aux équipes de nuit, afin d'assurer une surveillance optimale du résident dans l'attente de leur prise en soin par l'équipe infirmière de jour du lendemain. Dans certaines situations, il a décidé de l'hospitalisation du résident afin que ce dernier bénéficie d'une prise en charge médicale urgente. Au total, par ses interventions, l'infirmier de l'HAD a permis d'éviter à 7 résidents, une hospitalisation de nuit préjudiciable à leur confort physique et moral.

Ce projet apporte ainsi une amélioration majeure dans la qualité de l'accompagnement des résidents, sur les horaires de nuit, par une meilleure sécurisation des décisions prises lors de la modification de l'état de santé d'un résident. Il permet ainsi de limiter les hospitalisations des résidents la nuit, sources d'anxiété pour ces derniers et leur famille.

- **Des actions de prévention de la perte d'autonomie en EHPAD**

L'ARS a lancé un appel à projet avec pour objectif de soutenir des actions de prévention pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées en EHPAD. Les actions couvrent 4 domaines d'intervention : l'activité physique adaptée et la prévention des chutes, la iatrogénie médicamenteuse\*, la santé buccodentaire et la dénutrition, et les troubles psycho-comportementaux et la dépression.

\* Ensemble des effets indésirables provoqués par la prise d'un ou plusieurs médicaments.

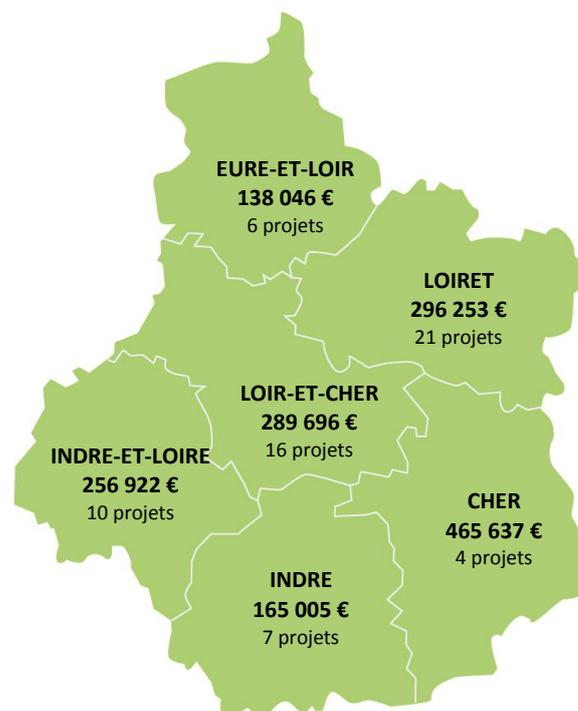


**64** actions de prévention de la perte d'autonomie financées  
**1 611 559 €** de financement  
**132** EHPAD concernés

### Nombre et type de projets financés par département

Département	Activité physique adaptée et la prévention des chutes	Iatrogénie médicamenteuse	Santé buccodentaire et dénutrition	Troubles psycho-comportementaux et la dépression
Cher	1	1	1	1
Eure-et-Loir	4		1	1
Indre	3		3	1
Indre-et-Loire	4		3	3
Loir-et-Cher	6		5	5
Loiret	11	1	4	5
Total région	29	2	17	16

Montant et nombre de projets de l'appel à candidatures « actions de prévention de la perte d'autonomie en EHPAD » accordés par l'ARS en 2019 pour chaque département.



- **Le soutien aux aidants**

Le Plan maladies neurodégénératives (PMND) a pour objectif d'améliorer le diagnostic et la prise en charge des personnes malades, d'assurer la qualité de vie des personnes touchées et de leurs aidants, et de développer et coordonner les recherches. La mesure 50 du plan maladies neuro-dégénératives vise à structurer et mettre en œuvre une politique en direction des proches aidants.

**521,5 heures** d'actions de soutien aux proches aidants  
**64 873 €** de financement



Quatre types d'actions ont été déployées :

- **Actions de formation** : elles visent à offrir aux proches aidants qui accompagnent un malade, des connaissances et des outils essentiels à la compréhension des difficultés du malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien de la relation aidant-aidé.
- **Actions d'information et de sensibilisation collectives** : elles proposent des moments ponctuels d'information collective (inscrits ou non dans un cycle) sur une thématique généraliste ou spécifique concernant les proches aidants.
- **Actions de soutien psychosocial collectif** : elles concernent des modalités de soutien comme les cafés des aidants, les groupes d'entraide, les groupes d'échanges et d'information, les groupes de paroles... et visent le partage d'expérience et de ressentis entre aidants, de manière à rompre l'isolement, à favoriser les échanges et la reconnaissance réciproque et à prévenir les risques d'épuisement.
- **Actions de soutien psychosocial individuel ponctuel** : ces actions visent à fournir un soutien individuel auprès d'un aidant (à domicile ou hors domicile) repéré en difficulté (souffrance psychique, conflits, problèmes de santé), en risque d'épuisement ou en état d'épuisement psychologique avéré afin de proposer un soutien spécifique et une orientation vers d'autres dispositifs complémentaires adéquats.

#### Moyens déployés par type d'actions de soutien aux aidants

Type d'actions de soutien aux proches aidants	Nombre de porteurs réalisant l'action	Nombre d'heures financées	Financement accordé
Action de formation	5	140	22 973 €
Action d'information et la sensibilisation collectives	7	66	10 820 €
Action de soutien psychosocial collectif	9	155,5	17 180 €
Action de soutien psychosocial individuel ponctuel	3	160	13 900 €



## Sur le territoire : le Loiret expérimente un dispositif de prestations à domicile pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou de sclérose en plaques

Dans le cadre du PMND 2014-2019, l'ARS Centre-Val de Loire finance l'expérimentation d'un dispositif d'intervention au domicile pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou de sclérose en plaques (ou maladies apparentées).

Ce dispositif vise à proposer aux personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative une offre de prestations assurées par une équipe pluridisciplinaire, permettant de prévenir les complications du handicap fonctionnel en renforçant l'autonomie du patient et en soutenant les aidants.

Un Service des soins infirmiers à domicile (SSIAD) du Loiret a été retenu en 2019 pour expérimenter la mise en place de cette prestation. Un montant annuel de 150 000 € est alloué pour le fonctionnement de ce dispositif. Ce dernier débutera en 2020 et sera expérimenté sur 3 ans.

- **Une aide à l'investissement dans les Ehpad**

L'ARS Centre-Val de Loire soutient des projets d'investissements au bénéfice des Ehpad. Il s'agit prioritairement d'opérations de modernisation et d'amélioration de l'offre. Ces projets sont co-construits avec les partenaires en charge de ces politiques, notamment les conseils départementaux. L'ARS a décidé d'allouer **5 151 635 €** à 7 projets.



**7** projets soutenus

**5 151 635 €** de budget

## Montant des subventions et établissements concernés par le PAI

Département	Subvention	Bénéficiaire	Projet
<b>Cher</b>	<b>700 000 €</b>	EPHAD « Les Vallières » aux Aix d'Angillon	Reconstruction de 76 lits
<b>Cher</b>	<b>700 000 €</b>	EHPAD « Résidence Saint-Pierre » à Saint-Satur	Reconstruction de l'EHPAD sur un autre site à Saint-Satur, avec 55 lits
<b>Indre</b>	<b>800 000 €</b>	EHPAD du Centre hospitalier de La Châtre	Restructuration et extension du bâtiment Raveau, avec 60 lits
<b>Indre</b>	<b>613 191 €</b>	EHPAD du Centre hospitalier de Levroux	Extension neuve de l'EHPAD, avec 43 lits
<b>Indre-et-Loire</b>	<b>105 119 €</b>	EHPAD de Château-la-Vallière	Soutien au projet de restructuration
<b>Loiret</b>	<b>700 000 €</b>	EHPAD « Gaston Girard » à Saint-Benoît-sur-Loire	Restructuration-extension de l'EHPAD avec 84 lits
<b>Loiret</b>	<b>1 533 325 €</b>	EHPAD du Centre hospitalier Pierre Lebrun à Neuville-aux-Bois	Restructuration-extension de l'EHPAD avec 135 lits (77 lits en restructuration et 58 lits en extension neuve)

## Vers les personnes en situation de handicap

L'ARS Centre-Val de Loire a pour objectif de favoriser l'inclusion, le repérage précoce, le diagnostic et l'accompagnement des personnes en situation de handicap afin notamment d'éviter les ruptures de parcours et d'améliorer la prise en charge. Ces démarches s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec les dispositifs mis en place dans le cadre des schémas départementaux par les conseils départementaux.

En 2019, **477 645 672 €** ont été accordés par l'ARS aux services et établissements accueillant des personnes en situation de handicap, dont **4 760 076 €** pour des projets nouveaux.

- **L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Transformation de l'offre médico-sociale en faveur de personnes en situation de handicap »**

Lancé en mars 2019, cet appel à manifestation d'intérêt avait pour objectif de faire émerger des projets innovants contribuant directement à la transformation de l'offre médico-sociale pour l'adapter aux besoins des personnes handicapées. Au total, sur les 103 projets proposés 41 ont été retenus. Une enveloppe globale de **5 507 334 €** a été attribuée et répartie comme suit.

[Présentation détaillée de l'AMI](#)

<b>Offres</b>	<b>Budget</b>
<b>Aller vers l'école inclusive sur tout le territoire régional</b> - Généralisation du fonctionnement en DAME (IME /SESSAD) - Externalisation de 3 unités d'enseignement - Création d'une unité d'enseignement élémentaire	2 372 216 €
<b>Résolution de cas complexes</b> - Mise en œuvre d'équipes mobiles d'appui aux situations complexes - Mise en œuvre d'un dispositif pour accompagnement renforcé pour personnes en situation de polyhandicap	1 073 911 €
<b>Amélioration de l'autonomie au sein d'un habitat adapté</b> - Création d'un habitat inclusif - Développement de FAM hors les murs	172 340 €
<b>Création d'une offre de répit</b> - Mise en place de plateforme de répit permettant l'accueil des jeunes et l'appui aux familles	218 563 €
<b>Accompagnement de l'évolution des organisations vers la mobilité</b> - Mise en œuvre d'équipe mobile d'intervention précoce pour jeunes ayant des troubles du spectre de l'autisme (TSA)	290 000 €
<b>Renforcement des plateformes de services</b> - Mise en œuvre d'une plateforme de service adultes proposant des accompagnements souples et modulaires	388 660 €
<b>Favoriser l'insertion professionnelle</b> - Création de poste de chargé d'insertion professionnel en ESAT - Création de SESSAD PRO - Création d'un dispositif d'emploi par l'inclusion	130 544 €
<b>Permettre la mise en place de dispositifs innovants</b> - Mise en œuvre d'un dispositif d'appui pour l'accompagnement à l'inclusion des enfants avec thérapie cognico-comportementales (TCC)/TSA et autres troubles envahissants du développement (TED) - Mise en œuvre d'un dispositif d'appui pour les enfants en liste d'attente IME	264 226 €
<b>Développer les accompagnements hors les murs</b> - Développer les ESAT hors les murs - Développement de FAM hors les murs	333 074 €
<b>Accompagner les opérateurs dans leur transformation de l'offre</b> - Diagnostic, conseil	63 800 €
<b>Autres</b>	200 000 €
<b>Total</b>	<b>5 507 334 €</b>

- Favoriser le déploiement de Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME)

Les DAME sont une solution à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Ces dispositifs permettent un accompagnement souple et modulaire s'adaptant aux besoins évolutifs des enfants. Il se traduit par l'appui de services ou d'établissements médico-sociaux aux écoles de secteur. Cela veut dire que les possibilités d'accompagnement des enfants ne sont plus limitées au choix entre à l'orientation vers un établissement ou l'orientation vers un SESSAD. Grâce au DAME, l'enfant peut bénéficier d'une palette de solutions d'accompagnement, allant de l'internant à un accompagnement en ambulatoire, dans une logique d'adaptation à ses besoins. Ce dispositif offre la possibilité de modifier l'accompagnement sans avoir à demander une nouvelle décision d'orientation par la CDAPH, qui génère des délais d'attentes souvent insupportable pour les familles et les enfants eux-mêmes.



**900 000 €**

de crédits pour des actions de type diagnostic et accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle de DAME dans chaque département

Crédits accordés pour le déploiement de DAME par département

Département	Crédits d'accompagnement accordés en 2019
Loiret	200 000 €
Eure-et-Loir	200 000 €
Indre-et-Loire	200 000 €
Indre	100 000 €
Loir-et-Cher	100 000 €
Cher	100 000 €



### Sur le territoire : l'Eure-et-Loir, un département précurseur

L'Eure-et-Loir a expérimenté la transformation de deux Instituts Médico-Educatifs (IME) en Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME). Au-delà du changement de nom, c'est une nouvelle philosophie d'accompagnement que l'ARS, l'Education nationale et les acteurs associatifs insufflent dans le département en faisant de l'école inclusive un objectif commun à atteindre.

Deux ans après, cette expérimentation a été jugée concluante et désormais ce sont tous les IME du département qui se transforment en DAME. Aujourd'hui sur les 700 enfants et adolescents accompagnés par les DAME, **450 sont scolarisés en milieu ordinaire.**

L'objectif demain pour les jeunes concernés sera de poursuivre leur parcours de formation professionnelle en milieu ordinaire et de favoriser leur inclusion sociale et professionnelle à l'âge adulte.

- **Une aide à l'investissement**

Un Plan d'aide à l'investissement a été finalisé en novembre 2019 par l'ARS Centre-Val de Loire à destination des personnes en situation de handicap. Il permet de soutenir des opérations de modernisation et d'amélioration de l'offre. Ces projets sont co-construits avec les partenaires en charge de ces politiques, notamment les conseils départementaux. Ils visent également à améliorer les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap et celles des personnels qui les accompagnent au quotidien.



**Montant des subventions et établissements concernés par le PAI**

Département	Subvention	Bénéficiaire	Projet
<b>Cher</b>	<b>500 000 €</b>	Institut médico éducatif de Vouzay à Bourges (association gestionnaire GEDHIF)	Reconstruction du pôle soins, des espaces administratifs et de la cuisine
<b>Eure-et-Loir</b>	<b>500 000 €</b>	Dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME) « Boroméi-Debay » (association gestionnaire PEP 28)	Reconstruction à Lucé des locaux du DAME actuellement situés à Mainvilliers
<b>Indre</b>	<b>307 161 €</b>	Maison d'accueil spécialisée (MAS) et Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) à Châteauroux (association gestionnaire UGECAM)	Reconstruction de 25 lits de la MAS à Châteauroux



[www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr)



**Contact presse**

**Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet**

**Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52**

**[ars-cvl-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-presse@ars.sante.fr)**